

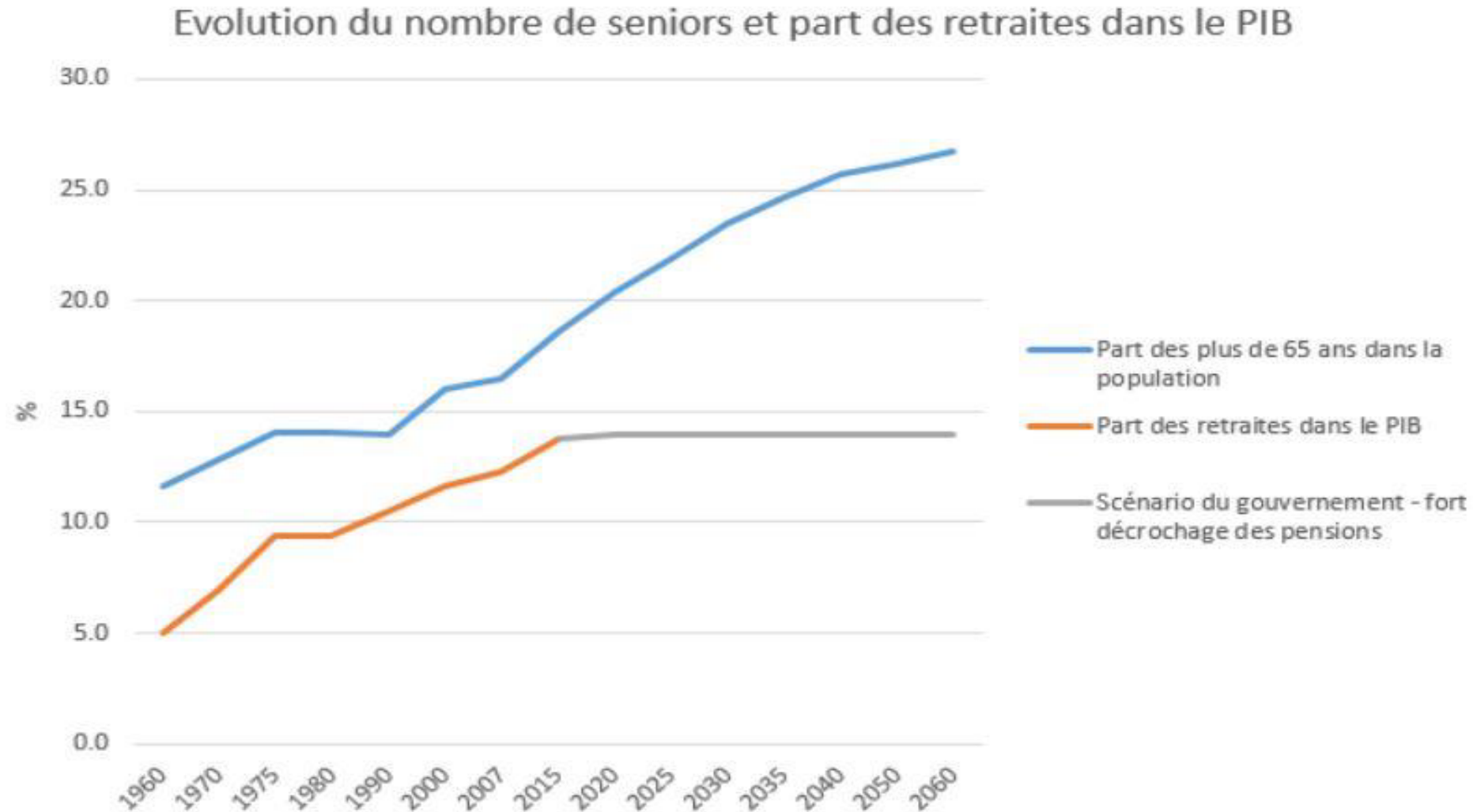
Décryptage de la

Réforme des

Retraites



# Le cœur de cette réforme : un blocage des ressources pour les retraites



- . Entre 1960 et 2015, les plus de 65 ans → de 11,6% à 18,6% de la population totale.
- . la part du PIB pour les pensions retraite : de 5% à 13,8%.

### **Rapport Delevoye :**

- . Ne pas dépasser 14% du Produit Intérieur Brut.
- . 14% = plafond absolu
- . Une « règle d'or » pour piloter l'ensemble des dépenses des retraites

### **Aujourd'hui**

- . Retraites actuelles 13,8% du PIB.
  - . D'ici 2050, les plus de 65 ans = + 35 %.
- travailler plus longtemps et / ou nos pensions de retraite en baisse.**

Collectif d'experts « Le Parisien »

Nouveau système de retraites Delevoye →  
**baisse entre 15% et 23% du montant  
des retraites !**

Gouvernement Macron : objectif 14% de PIB  
l'OCDE (Organisation de Coopération et de  
Développement Economiques)

→ **12% maxi de PIB.**

Ce serait alors une baisse des pensions encore  
plus importante...

## Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Le Parisien

Avant / après la réforme Macron

SYSTÈME ACTUEL

Départ à la retraite  
en 2025

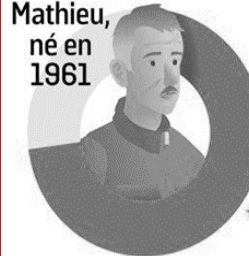
Début de carrière :

22 ans  
Carrière :  
continue  
Retraite :  
64 ans

SYSTÈME MACRON

Départ en retraite  
en 2054\*

Mathieu,  
né en  
1961



SALARIÉ  
NON CADRE DU PRIVÉ

Pension, en % du dernier salaire

72,5%

55,8%

Son fils,  
Mathias  
né en  
1990



Marie,  
née en  
1961



FONCTIONNAIRE  
DE CATÉGORIE B  
(secrétaire d'administration)

Pension, en % du dernier salaire

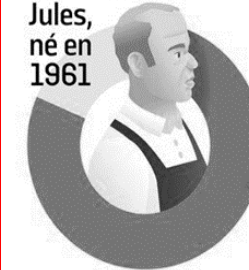
64,1%

54,4%

Sa fille,  
Maryam  
née en  
1990



Jules,  
né en  
1961



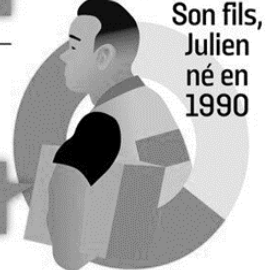
EMPLOYÉ AU SMIC

Pension, en % du dernier salaire

81,6%

64,8%

Son fils,  
Julien  
né en  
1990



\* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

SOURCE : COR ET COLLECTIF RÉFORMEDESRETRAITES.FR LP/INFOGRAPHIE.

# ma pension de retraite ?

**Aujourd'hui** : système actuel basée sur de la « prestation définie »

→ Pension connue en pourcentage de son salaire.

**Rapport Delevoye** : à « cotisations définies. ».

**Vous accumulez des « points » en fonction du salaire**

**X « valeur du point » au moment du départ = pension de retraite.**

- **valeur du point** : peut changer chaque année fonction conjoncture économique, l'espérance de vie, nombre de retraités...

→ **impossible d'anticiper le montant de pension de retraite.**

- **valeur du point** : différent selon moment départ en retraite.

1€ cotisé n'assurera pas les mêmes droits à tous...

→ **Un système équitable ?**

# Ma pension de retraite pourra-t-elle baisser ?

**Rapport Delevoye** : « Au moment du départ en retraite, une fois la pension déterminée, l'indexation des retraites versées mensuellement suivra une règle de revalorisation distincte de celle prévue pour la valeur du point ».

**Objectif gouvernement** : rassurer retraités et proches retraités  
Diviser actifs et non-actifs ou proches retraités

**Baisse des pensions en fonction du point** → probablement prochaine étape.

**Ex : retraites complémentaires (AGIRC/ ARCO, IRCANTEC...)**. système à points

**Niveau du point appliqué :**

→ au moment où l'on passe à la retraite

**ET**

→ pour le calcul des pensions de retraites versées.

Baisse de valeur du point : jamais arrivé pour le moment,

→ **aucun dispositif n'empêche de baisser le point et donc toutes les pensions.**

# **L'exemple des autres pays : une baisse réelle des pensions de retraite**

**Réforme du gouvernement = copier-coller du système suédois.**

En suède, sur toutes les pensions de retraite :

-4,5 % en 2010 (ramené à -3 % grâce à des allègements fiscaux).

-7 % en 2011

-2,7 % en 2014,

**au total -12 % en 4 années !**

**Tous les pays qui ont adopté un système par points (Allemagne, Suède, Italie...) ont vu le montant des retraites baisser de façon drastique en peu de temps.**

# Calcul de notre pension sur l'ensemble de la carrière plutôt que sur les meilleurs salaires

**Aujourd'hui** : les 25 meilleures années de carrière dans le privé

6 derniers mois hors primes dans le public.

Inégalitaire ? **Taux de remplacement pour une carrière complète de 70 à 75 %, que l'on soit du privé ou du public.**

**Rapport Delevoye** : points = fonction du salaire cotisé

→ **toute la durée de notre carrière. Soit 43 voire plus années de carrière**

**Conséquences :**

Un salarié a bénéficié d'une évolution de carrière

→ **Calcul sur une période plus longue = baisse mathématique**

→ **Si carrières « accidentées » = encore plus touchées par cette baisse de pension.**

Pour les fonctionnaires ; les primes seraient intégrées.

Sauf que distribution prime très inégalitaire entre les fonctionnaires.

Ex Enseignants = pas de prime. Grosses pertes (43 ans ald 6 derniers mois)



# Un recul de l'âge réel de départ à la retraite ou des pensions amputées

**Aujourd'hui** : âge pour retraite à taux plein = mixte entre âge minimum et la durée de cotisation

**âge minimum légal de départ à la retraite : Depuis 2010,**

- Dans le privé : 62 ans
- Dans le public : 62 ans pour les sédentaires et 60 ans, 57 ans, 52 ans pour les agents classés en service actif (métiers de terrain pénibles ou dangereux).

**Durée de cotisation :**

nés en	Nbre de Trimestres	annuités		nés en	Nbre de Trimestres	annuités
1948 ou avant	160	40		1955,56 et 57	166	41,5
1949	161	40,25		1958,59 et 60	167	41,75
1950	162	40,5		1961,62 et 63	168	42
1951	163	40,75		1964,65 et 66	169	42,25
1952	164	41		1967,68 et 69	170	42,5
1953	165	41,25		1970,71 et 72	171	42,75
1954	165	41,25		Nés après 1° janvier 1973	172	43

si annuités pas toutes validées,  
- travail jusqu'à 67 ans (âge où il n'y aura plus de décote),

- soit accepter décote en partant plus tôt

avec pension calculée au prorata du nombre de trimestres cotisés.

## Rapport Delevoye :

« **Dans un système à points, la notion de durée disparaît.** C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel : j'ai assez de points, ma retraite me paraît suffisante, donc je pars. A l'inverse, je n'ai pas assez de points, je reste. » J.P. Delevoye.

### Mais le rapport annonce quand même :

- L'âge minimum de départ à la retraite serait maintenu à 62 ans.
- Durées de cotisation en augmentation : jusqu'à 43,5 ans pour la génération 1980 et 44,25 ans pour la génération 1990.
- « taux plein » uniquement sur un critère d'âge qui serait le même pour tous → plus de notion de durée travaillée comme aujourd'hui.
- Dispositif du « taux plein » avec décote et surcote autour d'un « âge pivot »  
Début réforme, 64 ans pour l'« âge pivot » pour la génération née en 1963 et après.  
Si départ à 63 ans décote de 5 %, à 62 ans, décote de 10 %  
Un an de plus = +5% sur pension, +10% si 2 ans.  
→ Ceci sur le montant de la pension pendant toute la durée de la retraite

Ensuite serait fait un pilotage de l'âge du « taux plein »

**Depuis Le Président Macron a remis dans le débat la « durée de cotisation ».**

## **Commentaire CGT :**

- âge « pivot » = variable d'ajustement supplémentaire du système par points
- 64 ans au départ de la réforme, 65,4 ans pour la génération 1980 et 66,25 ans pour la génération 1990.

**→ rien n'interdira au gouvernement d'aller plus vite et plus loin ensuite.**

**D'autant plus si budget retraites bloqué à 14% de PIB, voire à 12% selon l'OCDE.**

Le gouvernement explique : avec l'augmentation de l'espérance de vie, il fallait travailler plus longtemps. Sauf que l'espérance de vie a tendance à stagner. L'espérance de vie en bonne santé, stagne à 63,4 ans en moyenne...

**→ la retraite ce serait, pour bon nombre d'entre nous, seulement quand on ne pourra plus en profiter... !**

# **Pensions de réversion : un âge plus tardif pour en bénéficier.**

Les pensions de réversion ont pour objectif de maintenir, après le décès de l'un des conjoints, le niveau de vie qui était celui du couple.

## **Rapport Delevoye :**

- . Changement des modes de calculs et les modes d'attributions.**
- . Ne serait ouvert qu'à compter de 62 ans alors que c'est aujourd'hui beaucoup plus tôt dans la quasi-totalité des régimes actuels.**
- . Aucune avancée pour les couples non mariés ou pacsés puisqu'il serait réservé, comme aujourd'hui, uniquement aux couples mariés.**

# Maladie, chômage, maternité sortis des droits à la retraite.

## Aujourd'hui :

Périodes de maladie, chômage indemnisé ou maternité = considérées comme cotisées et valident des trimestres  
Idem pour AGIRC-ARRCO et régime complémentaire : attribution de points sur ces périodes,

## Rapport Delevoe :

Périodes indemnisées, maladie, chômage ou maternité, = pas du salaire.

Pension de retraite = strictement proportionnelle à la cotisation sur salaires,

→ **Ces périodes ne compteraient plus.**

Pour compenser, rapport Delevoe propose de prendre ces périodes dans le compte de nos points.

→ **création d'un Fonds Solidarité Vieillesse Universel géré indépendamment et financé par les ressources fiscales.**

# Maladie, chômage, maternité sortis des droits à la retraite.

## Commentaire CGT :

Mécanismes de solidarité actuels de retraite remplacés par des dispositifs d'aides sociales, financées par l'impôt.

→ **C'est totalement différent : on passerait de droits acquis retraites et dus à tous les salariés**

**À des aides sociales qui pourront être définies et remises en cause chaque année par les parlementaires.**

Elles pourront être par exemple plafonnées, délivrées sous conditions de ressources, voire supprimées !

Emmanuel Macron dénonçait récemment ces aides sociales, au motif qu'elles « coûtent un pognon de dingue ».

**Un droit a déjà disparu : les Majorations de Durée d'Assurance pour enfants (ou MDA) qui permettent aux femmes de gagner des mois de cotisations par enfant.**

# La fin des régimes spéciaux et des départs anticipés

**Aujourd'hui** : 42 régimes de retraite.

- pour prendre en compte spécificités des professions notamment la pénibilité de métiers très difficiles
- pour lesquels on ne peut guère envisager un travail à plus de 60 ans, voire moins

(infirmières, sages-femmes, aides-soignantes, enseignants, égoutiers, policiers pompiers, marins, cheminots, militaires...).

**Ces régimes jouent pleinement leur rôle pour répondre aux besoins spécifiques de certains métiers.**

**Rapport Delevoye** : prétend que système actuel est « générateur d'injustices » sur l'âge de départ

- Voudrait faire partir tout le monde au même âge.
- Propose, à la place des différents régimes spéciaux et départs anticipés, de mettre en place le compte de prévention de la pénibilité qui existe depuis 2015 dans le privé.

# La fin des régimes spéciaux et des départs anticipés

## Aujourd'hui

- Des départs possibles suivant les professions à partir de 52, 55, 57 ou 60 ans.

## Dans rapport

- Au mieux un départ à partir à 60 ans
  - Pour bénéficier de ces départs plus tôt, il faudrait avoir atteint des « expositions maximales »
  - Seuls 6 critères pris en compte : milieu hyperbare, les températures extrêmes, le bruit, le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif.
- avec des seuils d'exposition pour valider des points qui seraient très élevés.**

## Commentaire CGT :

**On peut se demander dans quel état seront les salariés et s'il leur restera beaucoup de temps à vivre !**



# La fin des régimes spéciaux et des départs anticipés

## Rapport Delevoye : Le Niveau des pensions

- Oppose les régimes du secteur privé à ceux de la Fonction Publique.
- suppression des régimes spéciaux pour un régime unique → serait « plus équitable ».
- Système par point → solution pour que tous les salariés soient à la même enseigne et fin des « privilèges ».

## Commentaire CGT

### Calculs certes très différents, mais taux de remplacement comparables

(taux de remplacement = montant de la pension de retraite par rapport au salaire pris en compte).

### Privé ou public, taux de remplacement pour une carrière complète

→ autour de 70 à 75 %.

travaux de la Direction de la Recherche des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES)

Beaucoup de ces régimes particuliers pointés du doigt par le gouvernement comme des régimes privilégiés ne sont pas déficitaires.

**Ils participent à la solidarité avec le régime général et leur suppression risque d'être un autre manque à gagner pour le régime général.**

# Il y a de l'argent pour maintenir et améliorer notre système de retraites par répartition

- le CICE et le pacte de responsabilité : 35 milliards d'€ !
- les exonérations de cotisations sociales patronales : plus de 25 milliards d'€ !
- la lutte contre le travail dissimulé : 6 milliards d'€ !
- 80 à 100 milliards d'€ d'évasion et de fraudes fiscales.
- dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 1er sem. 2019 en France : 57 milliards d'€
- S'il y avait égalité salariale femmes/hommes : plus de 10 milliards d'€ pour la Sécurité Sociale en 2020 !
- la création d'un million d'emplois : 13 milliards d'€ !

L'ensemble de ces sommes, c'est plus de 200 Mds d'€.

A rapporter au budget global de 300 Mds d'€ pour toutes les retraites,

**→ De l'argent pour financer les retraites, il y en a.**

Sans parler de la suppression de l'I.S.F.

## **Objectif de la réforme : être au service de la finance**

- Baisser les pensions pour maintenir un système par répartition à minima.
- Ceux qui en ont les moyens vont épargner ou placer de l'argent.
- Les autres termineront leur vie avec des retraites de misère...

**Objectif MACRON : Développer un nouveau marché pour les assureurs et les banquiers en créant **des fonds de pension à la française.****

# Retraites par capitalisation : tous les risques pour les salariés

- système par capitalisation = un "pari" individuel très risqué
- aucune garantie quant à la restitution du capital épargné.
- montages financiers des fonds de pension sont toujours plus complexes, opaques et risqués.

→ **risques de faillite intégralement supportés par les épargnants**

**Aux États-Unis, très régulièrement des faillites de fonds de pension :**

En 2013 retraite des fonctionnaires de Detroit qui a fait faillite.

À Cleveland en 2017, salariés de la métallurgie → baisses de pensions allant jusqu'à 60 %.

A Loyalton (Californie), la baisse des pensions a été de 60 % en 2017....

**Un système par répartition ne peut pas faire faillite.**

Les pensions sont financées par les cotisations sur salaire,

Tant qu'il y a des salaires il y a les retraites (les salaires représentent plus de 60 % du PIB).

En l'absence d'intermédiaires financiers et d'actionnaires, personne ne prend sa « commission » pas de spéculations boursières hasardeuses.

# La Réforme MACRON – DELEVOYE c'est :

**Blocage des ressources retraites à 14% du PIB (13,8% aujourd'hui)**

**Nombre de retraités  
en augmentation**

**Recul de l'âge réel  
de départ à la retraite**

**Des pensions amputées:**

**Calcul sur l'ensemble de la carrière au lieu des  
25 meilleures années ou 6 derniers mois**

**Baisse « mécanique » du niveau  
de nos pensions**

**Départs anticipés**

**Plus tardifs et avec des conditions plus sévères**

**Impossible d'anticiper le montant de notre pension de retraite**

**Pensions de réversion**

**Un âge plus tardif pour en bénéficier**

**Maladie, chômage, maternité  
sortis des droits à la retraite**

**Remplacés par des aides qui pourront être remises  
en cause chaque année par les parlementaires**

**La suppression des Majorations de Durée d'Assurance pour enfants qui permettent aux femmes  
de gagner des mois de cotisation par enfant.**

**La fin des régimes spéciaux...**

# **Des propositions CGT pour améliorer les retraites pour tous :**

La CGT demande le retrait du système par points et l'amélioration du système de retraite par répartition avec les propositions suivantes :

- ➔ Un droit à une retraite pour tous les salariés à l'âge de 60 ans à taux plein avec 37,5 ans de cotisations.**
- ➔ Assurer un niveau de pension de retraite d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète et la suppression de la décote.**
- ➔ Elever le minimum de pension nette au niveau du SMIC pour une carrière complète (1.800€ brut).**
- ➔ Reconnaître la pénibilité par une politique de prévention et de réparation : amélioration des fins de carrières et départs anticipés.**
- ➔ Améliorer la reconnaissance et la prise en compte du handicap pour les droits à la retraite.**
- ➔ Prise en compte des années d'études et d'inactivité.**

**Avec ce système de retraites par points, des gagnants,  
il y en aura peut-être quelques-uns,  
mais des perdants... ce sera la grande majorité d'entre nous !**

**Faire connaître au plus grand nombre de personnes ce que Macron veut faire pour détruire notre système de retraite  
→ un enjeu essentiel pour préparer les mobilisations que nous devons mener pour nous opposer à ce projet.**

**Tous ensemble, salariés du privé comme du public,  
mobilisés contre la réforme Delevoye et le projet des retraites Macron,**

**Retrouvons-nous nombreux lors des prochains appels à la grève et  
dans les mobilisations que lancera la CGT dans les prochaines semaines**